



RECONDUCTION n° 18/2 DU PROCES-VERBAL n° 07 - A - 329

Selon l'arrêté du 14 mars 2011 modifiant l'arrêté du 22 mars 2004

Concernant	Une cloison distributive – 1S41. Parements doubles constitués d'une plaque FERMACELL de 15 mm d'épaisseur et d'une plaque FERMACELL de 12,5 mm.
Demandeur	FERMACELL S.A.S. (ex. XELLA SYSTEMES) 30 rue de l'Industrie F - 92563 RUEIL MALMAISON Cedex
Extensions de classement reconduites	Des extensions de classement peuvent se rapporter au procès-verbal de référence. Elles sont cumulables entre-elles après avis d'Efectis France. Les extensions de classement délivrées sur le procès-verbal de référence, et portant les numéros suivants, sont reconduites : 08/1
Durée de validité	Le procès-verbal de référence (ainsi que toutes ses éventuelles révisions) et les extensions de classement (ainsi que toutes leurs éventuelles révisions) mentionnées ci-dessus, ainsi que celles qui seraient délivrées après la date d'édition de ce document, sont valables jusqu'au : 30 janvier 2023. Passé cette date, le procès-verbal de référence n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une nouvelle reconduction délivrée par Efectis France. Cette reconduction n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence.

Ces conclusions ne portent que sur les performances de résistance au feu de l'élément objet du présent document. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage.

Maizières-lès-Metz, le 19 février 2018



Renaud FAGNONI
Chef de Projets



Renaud SCHILLINGER
Directeur Technique
Façades / Compartimentage

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

RÉSISTANCE au FEU des ÉLÉMENTS de CONSTRUCTION

Selon Arrêté du 22 mars 2004 du Ministère de l'Intérieur

PROCÈS-VERBAL de CLASSEMENT n° 07 - A - 329

Des extensions de classement peuvent se rapporter au présent procès-verbal. Elles ne sont cumulables entre-elles qu'après avis du Laboratoire.

Durée de validité :

Ce procès-verbal de classement et ses éventuelles extensions sont valables jusqu'au :
30 janvier 2013

Rapport de référence :

EFFECTIS FRANCE 07 - A - 329

Concernant :

Une cloison distributive – 1S41.

Parements doubles constitués d'une plaque FERMACELL de 15 mm d'épaisseur et d'une plaque FERMACELL de 12,5 mm.

Demandeur :

**XELLA SYSTEMES
CONSTRUCTION SECHE
30, rue de l'industrie
F-92563 RUEIL-MALMAISON Cédex**

Ce procès-verbal comporte 10 pages. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

1. DESCRIPTION SOMMAIRE ET MISE EN OEUVRE DES ELEMENTS

1.1 REFERENCE ET PROVENANCE

Référence : FERMACELL 1S41
Provenance : XELLA TROCKENBAU-SYSTEME, D-47119 DUISBURG

1.2 PRINCIPE

Il s'agit d'une cloison intérieure distributive (mur non porteur intérieur) à ossature métallique.

La cloison comporte un isolant interne en laine de roche et des parements constitués d'une plaque FERMACELL de 15 mm d'épaisseur pour la peau interne, et d'une plaque FERMACELL de 12,5 mm d'épaisseur pour la peau externe.

Epaisseur de la cloison : 130 mm.

1.3 DESCRIPTION DES ELEMENTS

Nota : Les plans figurant sur les planches n° 1 à 5 ont été fournis par le Demandeur.

1.3.1 Ossature

Les lisses haute et basse sont réalisées par des profilés en tôle d'acier de référence UW-Profil 75-06 fixés au béton par chevilles et vis 6 x 40 mm (munies de rondelles M6 pour la lisse haute) au pas maximum de 700 mm. Un jeu de calage de 10 mm est prévu entre le béton et les lisses. Ce jeu est obturé par un bourrage en laine minérale.

Les rives verticales sont réalisées par des profilés en tôle d'acier de référence CW-Profil 75-06. Les profilés sont maintenus au béton par chevilles et vis 6 x 40 mm au pas maximum de 1000 mm. Un jeu de calage de 10 mm est prévu entre le béton et le profilé. Ce jeu est obturé par un bourrage en laine minérale.

Les montants sont formés par des profilés en tôle d'acier de référence CW-Profil 75-06 de toute hauteur, répartis au pas maximum de 600 mm. Les montants sont disposés sans fixation dans les rives haute et basse. Un jeu de dilatation d'environ 10 mm est réservé en partie haute et en partie basse des montants par rapport au fond du rail.

1.3.2 Parements

Les parements sont constitués :

- D'une épaisseur de plaques de plâtre FERMACELL (épaisseur 15 mm) en peau interne.
- D'une épaisseur de plaques FERMACELL (épaisseur 12,5 mm) en peau externe.

Les plaques ont pour dimensions maximales 2500 x 1200 mm (h x l). Elles sont posées à joints décalés d'une peau à l'autre d'au moins 600 mm verticalement et horizontalement. Les joints sont décalés horizontalement d'un parement à un autre de :

- 200 mm en peau interne.
- 1100 mm en peaux externe.

Les plaques sont fixées aux montants et rives verticales, par des vis :

- FERMACELL Ø 3,9 x 30 mm, au pas de 400 mm maximum pour la peau interne.
- FERMACELL Ø 3,9 x 45 mm, au pas de 250 mm maximum pour la peau externe.

Les plaques de la peau interne sont disposées bord à bord. Les joints entre plaques de la peau externe sont traités à la colle à joints FERMACELL.

1.3.3 Isolation

La cloison est isolée par de la laine de roche ROCKWOOL ROCKTON. Les bandes de laine de roche de 600 x 1000 mm, épaisseur 60 mm, ont une masse volumique d'environ 60 kg/m³; elles sont bourrées à refus entre les montants.

2. REPRESENTATIVITE DE L'ELEMENT

L'élément mis en œuvre dans les conditions décrites par le Laboratoire peut être considéré comme représentatif de la réalisation courante actuelle.

3. CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

3.1 REFERENCE DU CLASSEMENT

Le présent classement a été réalisé conformément au paragraphe 7.5.2. de la norme NF EN 13501-2.

3.2 CLASSEMENT

L'élément est classé selon les combinaisons suivantes de paramètres de performances et de classes.

R	E	I	W		†	-	M	C	S	G	K
	E				120						
	E	I			120						

4. CONDITIONS DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

4.1 A LA FABRICATION ET A LA MISE EN OEUVRE

L'élément et son montage doivent être conformes à la description détaillée figurant dans le rapport de référence.

En cas de contestation sur l'élément faisant l'objet du présent procès-verbal, le rapport de référence pourra être demandé à son propriétaire, sans obligation de cession du document.

4.2 SENS DU FEU

La cloison étant symétrique, le sens de feu est indifférent.

4.3 DOMAINE D'APPLICATION DIRECTE

Conformément à la norme NF EN 13501-2, l'élément a le domaine d'application directe suivant.

4.3.1 Généralités

Conformément au paragraphe 13.1. de la norme NF EN 1364-1, les résultats de l'essai au feu sont applicables directement aux constructions similaires lorsque l'une ou plusieurs des modifications ci-dessous ont été apportées et que la construction continue à être conforme aux règles de conception correspondantes, du point de vue de sa rigidité et de sa stabilité :

- a) diminution de la hauteur ;
- b) augmentation de l'épaisseur de la cloison ;
- c) augmentation de l'épaisseur des matériaux constitutifs ;
- d) diminution des dimensions linéaires de plaque(s) ~~ou de panneau(x)~~ mais pas de leur épaisseur ;
- e) diminution de l'espacement des montants ;
- f) diminution des entraxes des fixations ;
- g) augmentation du nombre de joints horizontaux si le joint, situé à 500 mm au maximum du bord supérieur, a fait l'objet de l'essai.

4.3.2 Extension en largeur

Conformément au paragraphe 13.2. de la norme NF EN 1364-1, les classements indiqués dans le présent procès-verbal de classement sont également valables pour toute cloison identique à celle testée et de largeur illimitée.

4.3.3 Extension en hauteur

Conformément au paragraphe 13.3. de la norme NF EN 1364-1, les classements indiqués dans le présent procès-verbal de classement sont également valables pour toute cloison identique à celle testée et de hauteur 4000 mm.

4.3.4 Constructions supports

Conformément au paragraphe 13.4. de la norme NF EN 1364-1, les classements indiqués dans le présent procès-verbal sont également valables pour toute cloison identique à celle testée et installée dans des voiles en béton armé ayant une masse volumique d'au moins 2200 kg/m³ et une épaisseur d'au moins 200 mm.

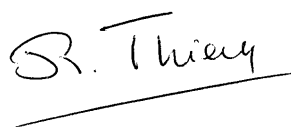
5. DUREE DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

Ce procès-verbal de classement est valable **CINQ ANS** à dater de la délivrance du présent document, soit jusqu'au :

TRENTE JANVIER DEUX MILLE TREIZE

Passé cette date, ce procès-verbal n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une reconduction délivrée par le Laboratoire.

Fait à Maizières-lès-Metz, le 30 janvier 2008



Raphaël THIERY
Ingénieur Chargé d'Affaires



Régis KORYLUK
Chef du Service Consultance
Chef du Service Essais 2

Planche n°1 – Parement n° 1 : Plaques de la peau externe

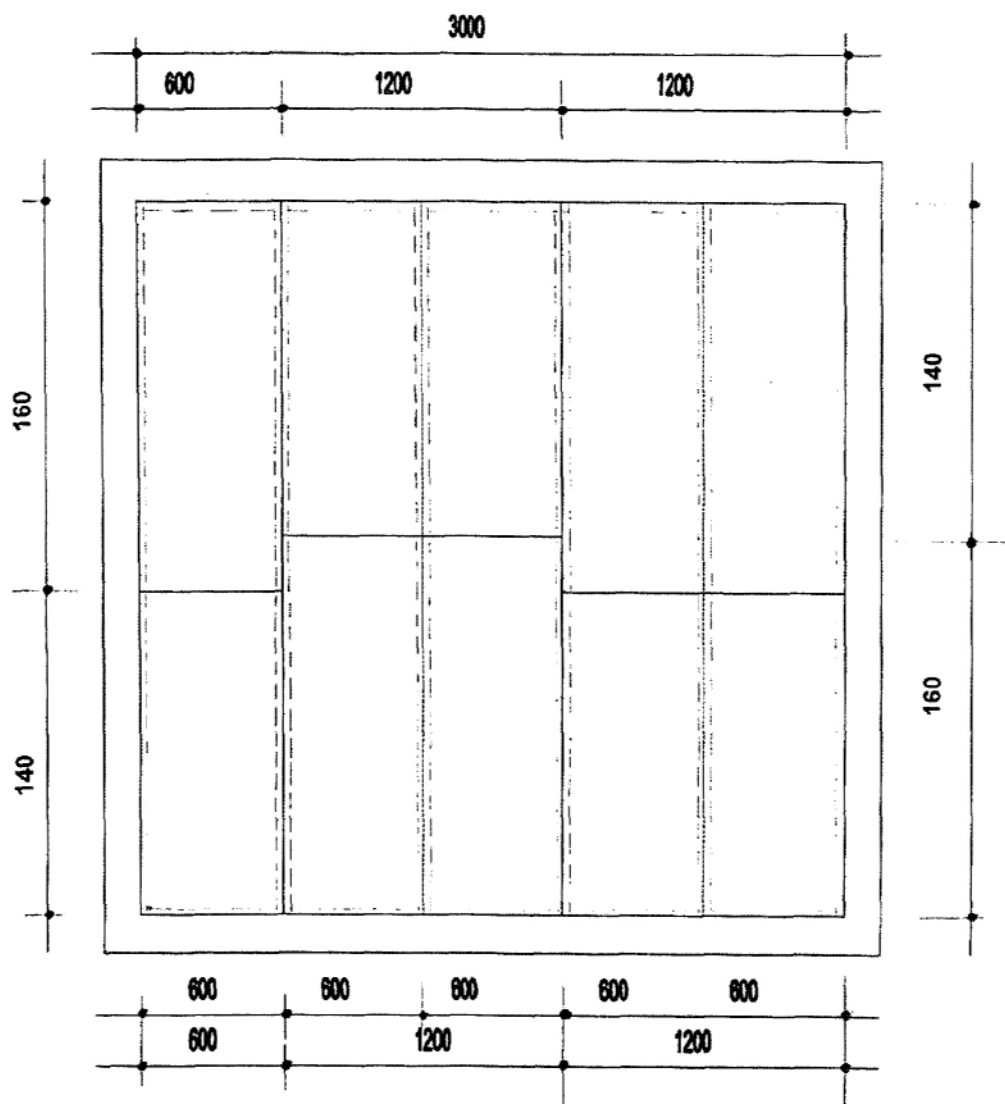


Planche n°2 – Parement n° 1 : Plaques de la peau interne

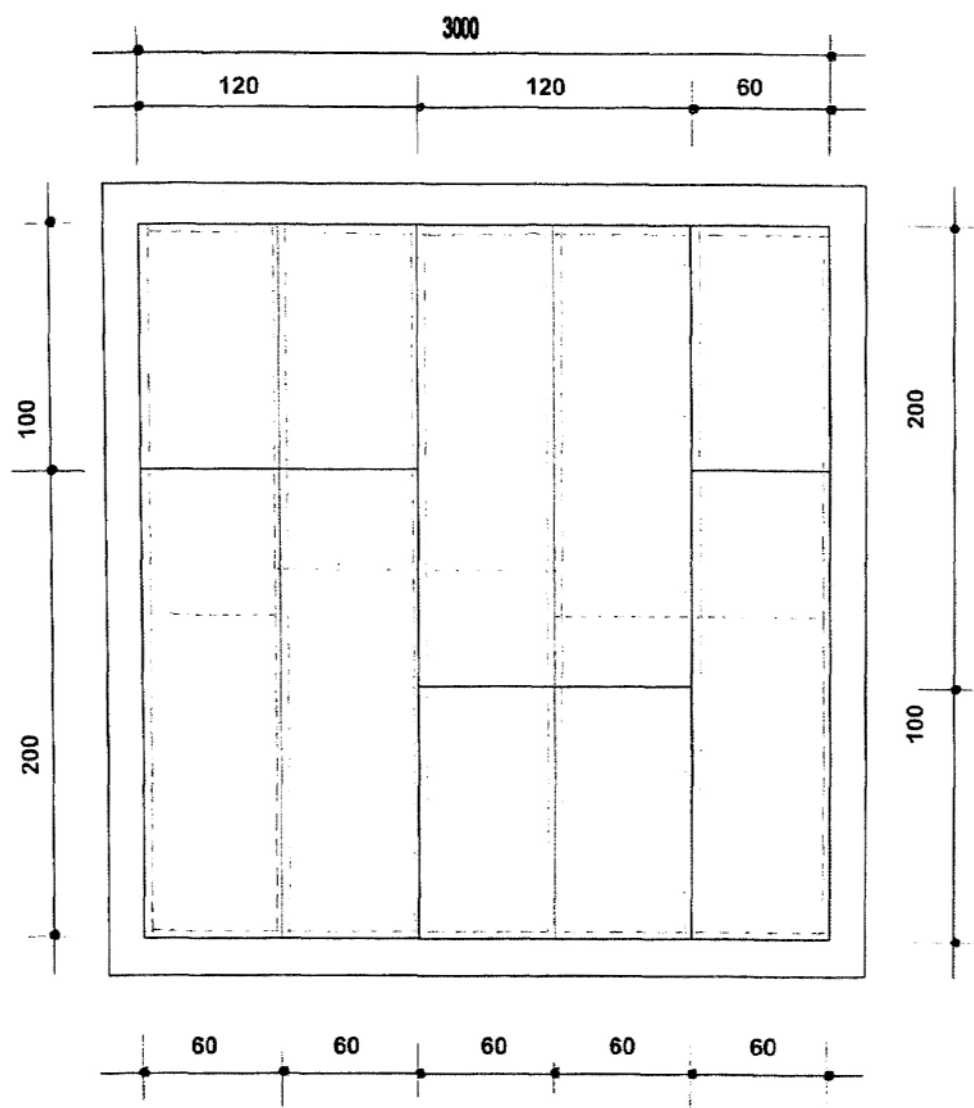


Planche n°3 – Parement n° 2 : Plaques de la peau externe

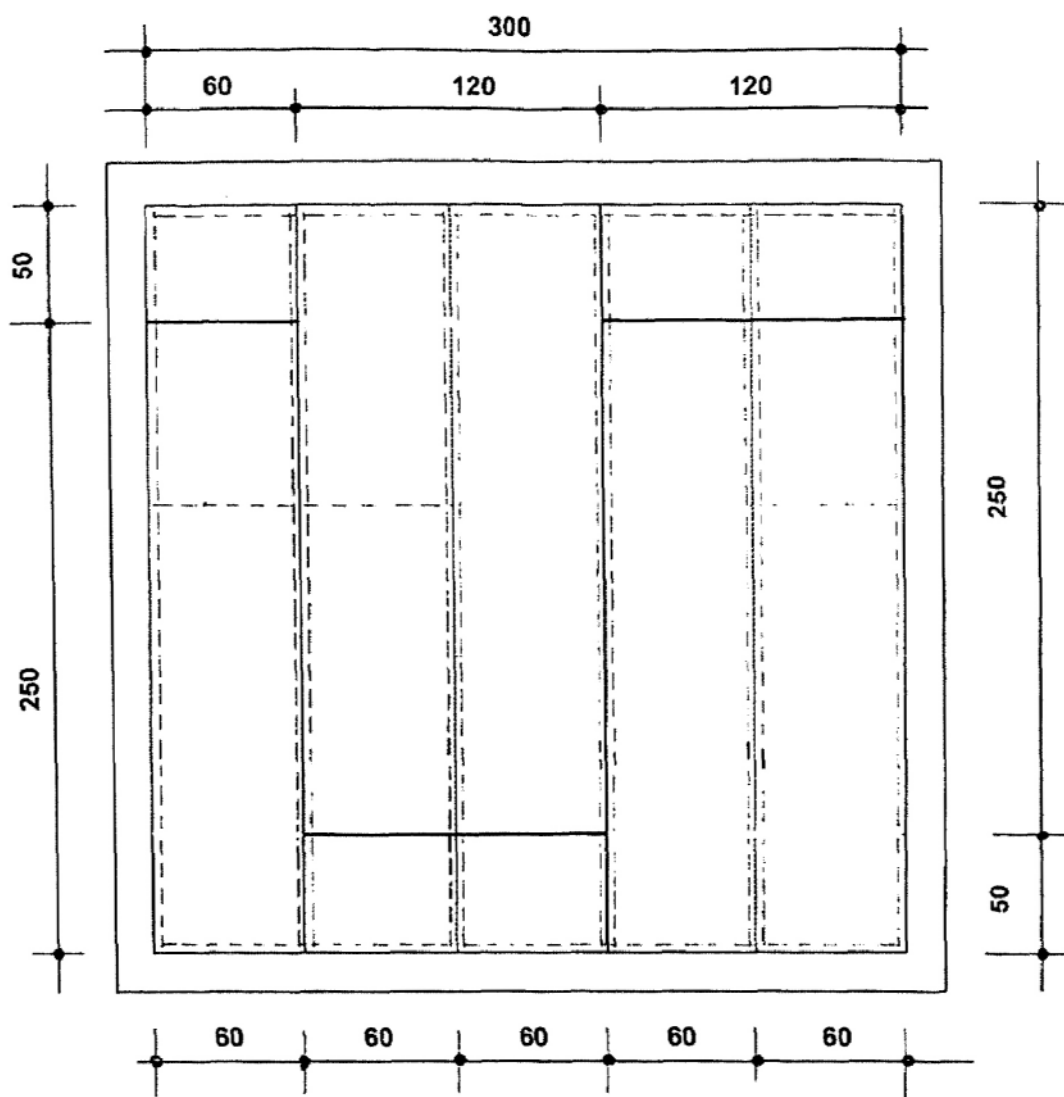


Planche n°4 – Parement n° 2 : Plaques de la peau interne

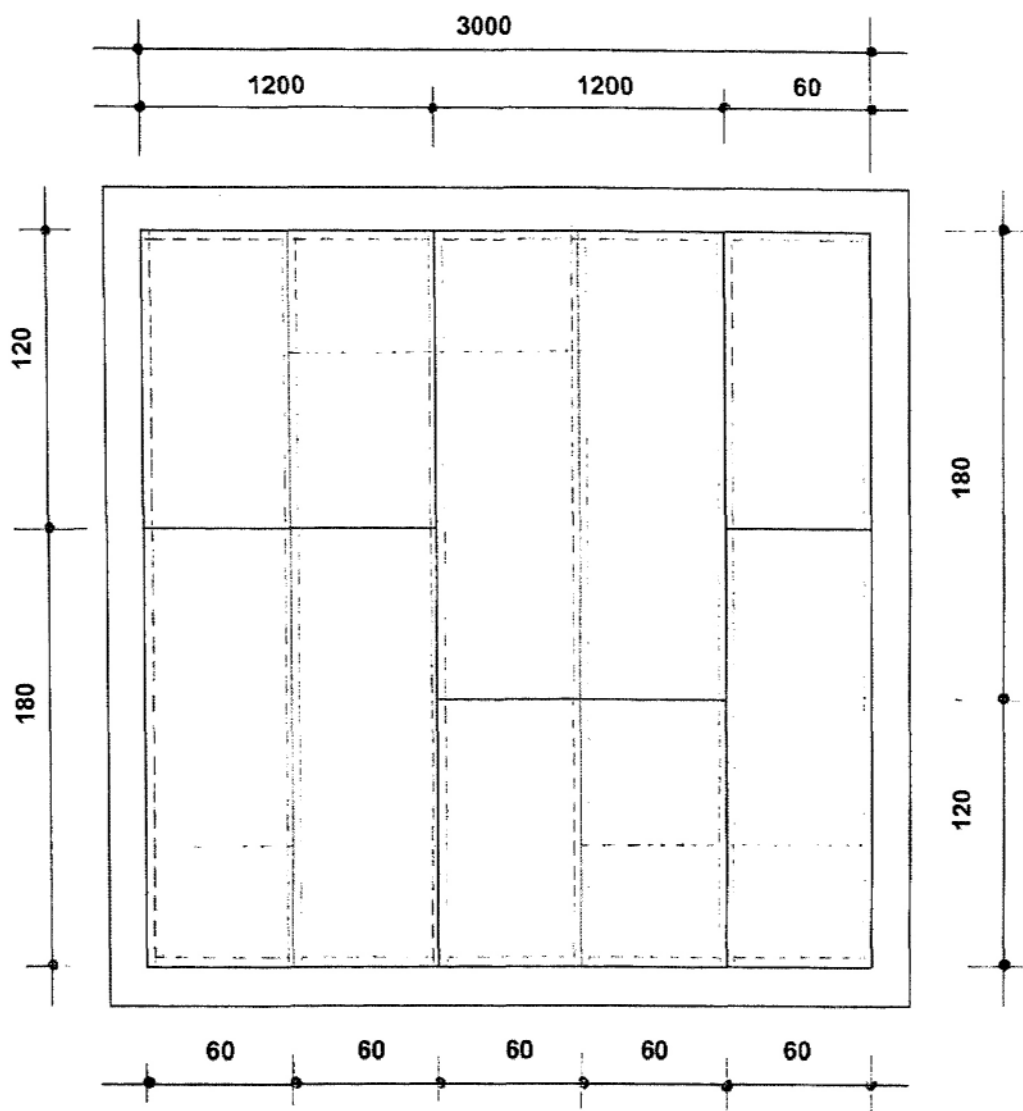
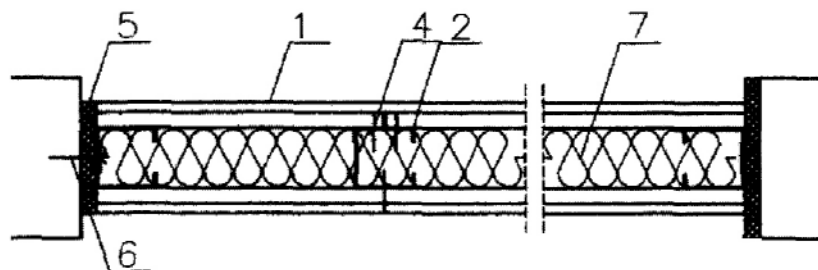


Planche n°5 – Détails de montage



1 Parement double FERMACELL 15 + 12,5 mm

2 Profilé CW75 en acier galvanisé
épaisseur 0,6 mm

3 Profilé UW75 en acier galvanisé
épaisseur 0,6 mm

Vis FERMACELL
Peau interne : 3,9 x 30 mm

4 Vis FERMACELL
Peau externe : 3,9 x 45 mm

5 Laine de roche ROCKWOOL
épaisseur 10 mm

6 Vis et chevilles 6 x 60 mm

7 Isolation interne Rockfon (ROCKWOOL)
épaisseur 60 mm - ~ 60 kg/m³

